Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juillet 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Alexandra VINCENT, Marc BAUDRY, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Cécile COUPÉ ayant donné pouvoir à Damien LEVRARD,
Etienne SOW ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD.

Absents non excusés : Béatrice MARTIN

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoirs : 2 / Absent : 1

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-032

Création d'un emploi CDD pour l'accueil du mercredi : année scolaire 2026-2027

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code général de la fonction publique ;

Considérant :

- le nombre d'enfants inscrits à l'accueil du mercredi, il est nécessaire que 2 personnes soient présentes pour l'encadrement des enfants.
- Que pour répondre à ce besoin, il convient de créer un CDD pour 10h/semaine du 01/09/2026 au 30/06/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Créer un emploi non permanent à raison de 10 heures hebdomadaires, pour la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027, afin d'assurer l'encadrement de l'accueil du mercredi pendant les périodes scolaires ;
- Préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2026
Publié le : 07/08/2026 15:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111

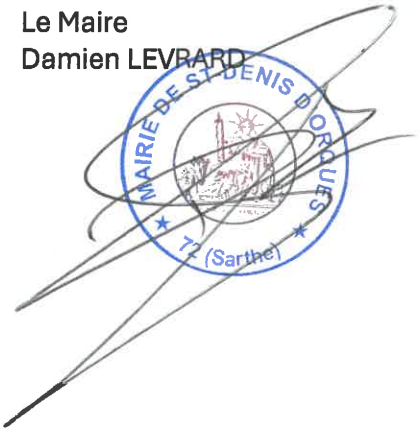
Résultat du vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 24 juillet 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2026
Publié le : 27/07/2026 15:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111